Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202524-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 22** **Nombre de votants : 24** **Puis 25 à compter du point 2**	Le 4 décembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. **Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE GALL-LE BLEIZ, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST, MANCEAU, MM BENOIST, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, RESCAN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 2), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés** : MM LECLERC, DANION, GEFFRAY. **Pouvoirs** : MM JUGAN, PASDELOU, MME SOULIMAN. **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ. Monsieur Yves THEBAULT a été élu secrétaire de séance.

24. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ARC EN CIEL POUR L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DES LOCAUX DU VEREAL ANNEXE

Rapporteur : Maud LE GALL-LE BLEIZ

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de convention entre la Mairie et l'association Arc en Ciel pour l'occupation des locaux du Véréal.

Dans le cadre de l'activité de l'association Arc en Ciel (regroupement d'assistantes maternelles), les assistantes maternelles proposent des matinées d'éveil les matins à destination des enfants d'âge préscolaire accompagnés de leur assistante maternelle référente.

Ces matinées gratuites sont réservées aux adhérentes de l'association. Elles peuvent aussi permettre d'accueillir des professionnels de la petite enfance et de l'animation.

Ces matinées se déroulent depuis de nombreuses années dans une partie des locaux du VEREAL situés 31 avenue du Général Patton 35470 Bain-de-Bretagne.

La présente convention vise par conséquent à organiser la mise à disposition des locaux aux assistantes maternelles de l'association Arc en Ciel tout en garantissant le fonctionnement de l'ALSH.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202524-DE

Il est proposé au conseil municipal :

• **d'approuver** le projet de convention entre la Mairie et l'association Arc en ciel pour l'occupation d'une partie des locaux du Véréal ;

• **d'autoriser** Madame Le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-**approuve** le projet de convention entre la Mairie et l'association Arc en ciel pour l'occupation d'une partie des locaux du Véréal ;

-**autorise** Madame Le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 25

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. & V. - 35470